



QUELLES SERONT LES CONSÉQUENCES FISCALES DE LA FUSION ?

L'étude sur la fusion propose une unification du coefficient d'impôt à 1.1 et du taux d'indexation à 160 %. Ces taux sont ramenés au niveau de ceux de Venthône, en l'occurrence les moins élevés. Les contribuables de Miège et de Veyras paieront donc moins d'impôts qu'actuellement.